



Planification annuelle 2019-2020

4^e année du primaire (musique)

À l'intention des parents



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à l'école Saint-Clément-Est. Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences. Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent. Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation¹.

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à son horaire;
- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;
- la liste du matériel requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
1^{re} communication écrite	Vous recevrez une première communication dans la semaine du 7 octobre 2019. Cette communication contiendra des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et sur le plan de son comportement.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera acheminé par voie électronique dans la semaine du 11 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 28 août au 7 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera acheminé par voie électronique, dans la semaine du 9 mars. Ce bulletin couvrira la période du 8 novembre au 21 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible avant le 15 juillet 2019. Il couvrira la période s'échelonnant du 24 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec moi pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

La direction de l'école Saint-Clément-Est

¹ <http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Spécialiste de 4^e année

Lorie Paquette (musique)

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Cartable, flûte à bec, instruments Orff (fournis par l'école), partitions fournies par l'enseignante

Musique, 4^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales

Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres.

Interpréter des pièces musicales

L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades

En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 28 août au 7 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 8 novembre au 21 février		3 ^e étape (60 %) Du 24 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
Inventer : Évaluation de la création par la notation, traditionnelle ou non-traditionnelle, en équipe et seul.	Non	Inventer : Évaluation de la création par la notation, traditionnelle ou non-traditionnelle, en équipe et seul.	Oui	Inventer : Évaluation de la création par la notation, traditionnelle ou non-traditionnelle, en équipe et seul.	non	Oui
Interpréter : Évaluation de la technique instrumentale. Des règles de musique d'ensemble et de la compréhension des concepts musicaux.	oui	Interpréter : Évaluation de la technique instrumentale. Des règles de musique d'ensemble et de la compréhension des concepts musicaux.	oui	Interpréter : Évaluation de la technique instrumentale. Des règles de musique d'ensemble et de la compréhension des concepts musicaux.		oui
Apprécier : Reconnaître des éléments musicaux, faire un lien entre la musique et le ressenti, comparer des oeuvres.	oui	Apprécier : Reconnaître des éléments musicaux, faire un lien entre la musique et le ressenti, comparer des oeuvres.	oui	Apprécier : Reconnaître des éléments musicaux, faire un lien entre la musique et le ressenti, comparer des oeuvres.		oui